

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LOOS

SÉANCE DU 11 MARS 2021 A 18 H

L'an deux mil vingt et un, le onze mars à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de LOOS s'est réuni à La Fileuse, sous la présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée le 23 février 2021 et dont une copie a été affichée à la porte de la Mairie.

Afin de respecter les recommandations sanitaires en terme de distanciation sociale, cette séance se tient **en dehors de son lieu de réunion habituel. La préfecture du Nord en a été informée.**

A l'unanimité,

Le Conseil désigne en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Anthony BRASDEFER.

Le secrétaire procède à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 35, dont 35 en exercice et 31 présents à l'ouverture de cette séance :

Présents :

Mme VOITURIEZ Anne,

M. MAERTENS Christophe, Mme MARTEL Brigitte M. MONTIGNIES Matthieu, Mme HAMEAU Francine, M. ROUSSEL Dominique, Mme GRIERE Catherine, M. BRUINEN Gauthier, Mme BALDEYROU Brigitte, M. WALLYN Jean-Jacques (à partir du vote de la délibération n°2021-03-11-02), Mme LESIEU Edith, adjoints

M. DETERPIGNY Nicolas, Mme UMUGWANEZA Marie-Chantal, M. MESCAM Jean-Yves, Mme BARA Marie-Claude (pouvoir à Monsieur Jean-Yves MESCAM jusqu'au vote de la délibération n°2021-03-11-01), M BENMOUSA Iliasse, Mme BODIER Elisabeth, Mme HAECK Carine, M. BEAUCHAMPS Alain, Mme BOSMAN Annie, M. BRASDEFER Anthony, Mme BAUCHEMIN Sylvie, M. LEROY Arnaud, Mme NEELZ Christiane, M. BRUYENNE Romain, Mme BENKHEDIDJA Anissa, Mme MASQUELIER Elisabeth, M. GRUSZCZYNSKI Daniel, M. TRECA Frédéric, Mme CONSEIL Valérie, M. MUNRO Jean-Luc, M. COLLART Matthieu, Mme FAUQUET Christine, conseillers municipaux

Excusés :

M. DUBAR Jordan (pouvoir à Madame le Maire)

Mme BARA Marie-Claude (pouvoir à Monsieur Jean-Yves MESCAM jusqu'au vote de la délibération n°2021-03-11-01)

Mme ROUSSEL Sandrine (pouvoir à Madame Valérie CONSEIL)

Absent :

Monsieur Jean-Jacques WALLYN (pour le vote de la délibération n°2021-03-11-01)

Madame le Maire constate que le quorum est atteint. Le conseil peut valablement délibérer.